

ABONNEMENT.

saumur. 50 fr.
12 mois. 16
6 mois. 9
Poste: 35 fr.
12 mois. 18
6 mois. 10

On s'abonne:

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste.
ou chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. . . 20 c
Réclames, — . . . 30
Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 10 SEPTEMBRE

ÉLECTION A LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS

CANDIDATS CONSERVATEURS.

MM.

- EGERNE BERGER, ancien député.
DE LA BOURDONNAYE, député sor-
tant, secrétaire du Conseil général.
CHEVALIER, membre du Conseil géné-
ral, maire de Chalonnes-sur-Loire.
FAIRÉ, père, avocat, ancien bâtonnier.
A. DE MAILLÉ, député sortant, prési-
dent du Conseil général.
JULES MERLET, ancien préfet de Maine-
et-Loire.
TU. DE SOLAND, député sortant, vice-
président du Conseil général.
LEONCE DE TERVES, député sortant,
secrétaire du Conseil général.

Le Comité conservateur de Maine-et-Loire
a établi son siège à Angers, rue Voltaire,
n° 8, au 2° étage.
Le bureau est ouvert chaque jour de 8 à
11 heures du matin, et de midi à 4 heures.

La République et l'Allemagne.

Le désistement subit de l'Allemagne, l'ode
à la paix soudainement chanté par le vieux
roi Guillaume ont surpris tout le monde.
Les républicains espagnols, qui comp-
taient sur la guerre pour offrir un Quatre-
Septembre, genre français, au roi Alphonse
XII, sont désappointés.
Cependant les républicains français fei-
gnaient de croire que l'apaisement du conflit
amènera prochainement la guerre civile et
la révolution à Madrid.
Un journal républicain, la France, pré-
tend même que le chancelier allemand, dési-

reux d'affaiblir l'Espagne, y favorisera l'éta-
blissement de la République.

Le passage mérite d'être cité :

« Il pourra sembler étrange que M. de
Bismarck ait contribué à fonder la Républi-
que espagnole. Mais il ne faut pas oublier
qu'il a déclaré que la République française
lui inspirait moins d'inquiétude qu'une mo-
narchie ambitieuse, avide de gloire, et plus
apte à contracter des alliances. Il n'est nulle-
ment formaliste.

» Des républicains divisés, absorbés par
leurs querelles intestines, incompetents dans
les questions extérieures, ne sont pas faits
pour alarmer. Ce qu'il redoute, c'est la ré-
volution cosmopolite, c'est le parti de la
dynamite. Il est trop un homme positif pour
ne pas faire la différence. Il ne serait donc
pas étonnant qu'il se souciait fort peu de
déconsidérer le principe monarchique en
Espagne. »

Ainsi, les républicains l'avouent eux-
mêmes, les ennemis de la France comme
ceux de l'Espagne croient que le meilleur
moyen d'affaiblir une nation, de la rendre
impuissante à contracter des alliances et à
retrouver sa gloire, c'est d'y établir et d'y
entretenir la République.

Voilà une déclaration que les électeurs fe-
ront bien de ne pas oublier.

Si vous voulez plaire à M. de Bismarck,
conservez la République, qui mettra pour
toujours la France à sa merci.

Si vous voulez travailler pour le roi de
Prusse, votez pour les candidats républi-
cains.

La formule est précise et ce n'est pas nous
qui l'inventons, c'est la presse républicaine
qui nous la fournit.

C'est bien là d'ailleurs le langage des ré-
volutionnaires, qui, au moment de l'inva-
sion de 1870, souhaitaient la défaite de la
patrie dans l'espoir qu'elle amènerait la
chute de l'Empire.

Le Radical, qui publie des Souvenirs du 4
Septembre, raconte qu'à cette époque le
farouche Humbert disait à M. Turquet:
— Il faut encore une défaite, encore une !

L'Empire, c'était là l'ennemi. L'Invasion,
c'était la délivrance.

Aujourd'hui, pour les républicains, la
Monarchie, c'est l'ennemi; et M. de Bismarck
est le protecteur.

Comparez cette attitude des « sans-pa-
trie » à celle des monarchistes, ces jeunes
hommes élevés avec la foi, qui, pour défen-
dre nos frontières et nos colonies, ont donné,
donnent encore, et donneront demain, s'il le
faut, leur sang pour la France, sans s'occu-
per de la couleur du drapeau ni de la forme
du gouvernement. CÆLIO.

Chronique générale.

La semaine dernière, 250 sous-officiers
et soldats sont partis pour former les cadres
d'un troisième régiment tonkinois. Ce n'est,
on le voit, que dans une proportion très-
restreinte que l'on peut utiliser sans danger
les services de l'élévément indigène.

Une lettre du Tonkin signale un fait dont
l'importance n'échappera à personne, au
moment où la paix européenne semble à la
veille d'être troublée: il y a actuellement au
Tonkin plus de 150 officiers hors cadre dont
la place est indiquée dans notre mobilisation
continentale, et dont la situation dans notre
corps expéditionnaire n'est pas réglemen-
taire.

Le ministre de la guerre vient de donner
des ordres pour qu'un grand nombre de
sous-officiers soient versés dans l'infanterie
de marine et dirigés sur Brest.

Ces sous-officiers prendront passage sur
le transport la France qui part pour le Ton-
kin le 15 courant.

L'expédition de soldats et d'officiers pour
l'Extrême-Orient est donc loin de se ral-
lentir.

Le gouvernement n'a reçu aucune infor-
mation concernant le bruit d'après lequel le

général de Courcy, frappé d'insolation,
aurait été atteint d'aliénation mentale.

La nouvelle doit être considérée comme
inexacte.

Si le commandant en chef de notre corps
expéditionnaire vient à être victime de cette
malheureuse campagne, ce sera un motif
de plus pour condamner cette funeste politi-
que d'aventures qui fauche nos meilleurs
soldats et nos plus vaillants officiers.

ABUS DE LA LÉGION D'HONNEUR

Sous l'Empire, à chaque promotion et
nomination de la Légion d'honneur, les ré-
publicains protestaient contre l'abus des
décorations: c'était un tollé général. Ajour-
d'hui qu'ils sont les seuls à profiter de ces
marques de distinction, ils trouvent qu'on
n'en distribue jamais assez. Les ministères
sont radicalement assésés par les postu-
lants, et il faut ajouter que les demandes,
fondées ou non, sont généralement accueil-
lies.

D'après un relevé qui vient d'être fait par
un consciencieux chercheur, très-admirateur
autrefois de M. Jules Ferry et son ancien
secrétaire, aucun ministre, sous les régimes
précédents, ne s'est montré aussi prodigue
de la Légion d'honneur que le député de
Saint-Dié, depuis son premier ministère
jusqu'à sa chute au mois d'avril dernier. —
Il a distribué 7,103 croix, ces « hochets de
la vanité », comme disaient autrefois les
républicains.

Deux succès électoraux à enregistrer à
l'actif des conservateurs :

M. de Charancey, monarchiste, est élu
conseiller général par le canton de Marolles-
les-Braults (Sarthe), contre M. Hodebourg,
républicain, par 1,604 voix contre 879.

M. Alfred Outlers, conservateur, est élu
conseiller général par le canton de Honds-
chootte (Nord), où les républicains n'avaient
pas cru pouvoir opposer un concurrent.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

Une Victime de Saint-Just

(Épisode de la Terreur)

Par M. GASTON DE CINTRÉ

V

LA MANSARDE DE SAINT-JUST

(Suite)

Mme de Fergenne était radieuse en s'exprimant
de la sorte. Ses beaux yeux, qu'entourait un léger
cercle bleuâtre, brillaient d'un éclat indicible où
se liaient un amour ardent et une tendre suppli-
cation. La pâleur touchante que donne l'insomnie
et qui voilait jusque-là son visage, s'était nuancée
d'une faible teinte rose. Saint-Just, incapable de
s'élever au-dessus de la fange dans laquelle il se
baignait, la contempla en digne fils du dix-huitième
siècle, avec les yeux de la convoitise sensuelle.

— Cela dépend de toi seule, mignonne, répon-
dit-il aux derniers mots que venait de prononcer la
jeune femme... Si tu voulais m'aimer un peu...

Trop pure pour soupçonner même l'ombre du
mal, Mme de Fergenne ne comprit point le langage
du jeune pervers et répercuta naïvement :

— Oh! monsieur, si vous sauvez mon mari, je
vous aimerai toute ma vie.

— Ah! vraiment, reprit l'impur tribun avec son
sourire méphistophélique. Si tu m'aimes, donne
m'en des preuves. L'homme et la femme qui s'aiment
sont époux, ai-je écrit dans l'ouvrage que je vais
faire prochainement paraître.

Et la main du libidineux voulut saisir la taille
élégante de Suzanne. Le rouge de la honte monta
aux pommettes de la comtesse, et, se rappelant les
insinuations du docteur, elle se redressa avec la
majesté d'une reine.

— Monsieur, dit-elle froidement, que prétendez-
vous ?

— Eh! la belle! riposta le vertueux émule des
philosophes grecs, on se fâche déjà?... Ce n'est
guère le moyen de sauver son mari!

Mme de Fergenne ignorait que, quelques mo-
ments auparavant, Saint-Just avait bûté d'un jour
la mort de son époux; car ce dernier discours
l'apaisa comme par enchantement.

Le gradin s'en aperçut et crut pouvoir en profi-
ter.

Il se pencha à l'oreille de la comtesse et mur-
mura quelques paroles à voix basse. Mais à l'in-
fâme proposition qu'il lui fit, et que toute femme
honnête eut, comme elle, repoussé avec horreur,
Suzanne poussa un cri d'effroi, se dégagea de
l'étreinte du tribun et se précipita vers la porte.

— Ah! c'est ainsi que je te fais peur! reprit
sourdement Saint-Just.

Il allait la poursuivre, quand une petite ouver-
ture qui donnait sur une pièce voisine s'ouvrit
brusquement et livra passage à une mégère autre
que celle qui avait introduit Mme de Fergenne. La
nouvelle venue avait la beauté frelatée des reines
de lupanar. Elle fixa sur la comtesse un regard
hébété où perçait toute la haine de la jalousie, et
s'adressant à son féroce amant :

— Qu'est-ce que cette femelle? demanda-t-elle
avec colère.

Le langage ignoble d'une telle créature révéla
suffisamment à Mme de Fergenne à quelle espèce
de femme elle avait affaire. Elle ne voulut point
s'exposer à en entendre davantage, et tournant la
serrure avec toute l'appréhension qui la travaillait,
elle s'envola plutôt qu'elle ne s'enfuit de cette
maudite maison, où elle eût mieux fait de ne ja-
mais entrer.

Saint-Just était resté parfaitement calme pendant
tout ceci. N'obtenant point de réponse, sa maîtresse
poursuivit :

— C'est sans doute quelque ci-devant qui vient
demander la grâce de son frère ou de son mari?...
J'ai deviné juste, je le vois, à ton rire amer... Eh
bien! elle me déplaît fort cette belle... Il faut que
j'en sois débarrassée, entends-tu ?

En même temps, elle jetait un coup d'œil sur la

liste de proscription où le nom de Fergenne était
fraîchement tracé.

— Ah! je ne me trompais pas, achava-t-elle, c'est
bien une aristocrate. Il faut qu'elle meure... Pour
ce qui est de l'homme, qu'il vive ou non, peu
m'importe! mais expédie la femme le plus tôt
possible... ou élargis-les tous les deux: ils s'ai-
ment, ils regretteraient d'être séparés de n'importe
quelle façon !...

Elle eût pu continuer longtemps de parler de
cette horrible sorte, si Saint-Just n'eût mis fin à sa
harangue en lui disant d'un ton absolu :

— Laisse-moi; j'ai à travailler.

— N'oublie pas ce que je t'ai dit, marmotta
encore l'affreuse déité républicaine.

Et elle obéit en se retirant.

— Cela dépendra de la petite, se dit Saint-Just à
part soi, quand elle fut partie.

Et comme, en somme, il ne voulait point recevoir
d'ordre de qui que ce fût, il raya de la liste funè-
bre le nom de M. de Fergenne.

— Demain, il sera toujours temps de m'occuper
de ce traître, convint-il en lui-même, et d'ici là,
j'imaginerai bien un prétexte pour captiver sa
séduisante moitié.

Un soupir léonin conclua cette espérance.

Puis il oublia bientôt l'un et l'autre, et achava
tranquillement son code de sang.

MANIFESTATION LYONNAISE.

M. Bartolino, conseiller municipal de Lyon, ayant annoncé qu'il ferait une interpellation au sujet des secours à donner aux ouvriers sans travail, la salle des séances du conseil a été occupée par les ouvriers qui sont bruyamment intervenus dans la discussion.

Le maire a dû lever la séance et faire évacuer la salle.

Les manifestants, réunis devant l'Hôtel-de-Ville, ont chanté la Carmagnole et crié : Vive la Commune !

Huit arrestations ont été opérées.

AU TONKIN. — Le ministre de la guerre a reçu du général de Courcy les dépêches suivantes de Hué, 8 septembre, 2 h. soir :

« C'est avec une grande satisfaction que je puis vous annoncer que le choléra peut être considéré comme terminé au Tonkin, sauf Phu-Lang-Thuong. »

« Quelques cas ont éclaté à Hué, mais ils vont en diminuant, grâce à la dispersion des troupes. »

IL TIENT SA PROMESSE.

Au mois d'octobre dernier, M. Jules Ferry avait dit : « Pour 1886, nous n'échapperons pas à de nouveaux impôts. Si nous n'en proposons pas cette année, vous savez bien que c'est parce que nous entrons dans une période d'élections. »

Cette fois, on ne dira point que M. Jules Ferry a renié son programme. Ne vient-il pas d'annoncer un des nouveaux impôts de 1886, l'impôt sur les rentiers ? Et le *National*, journal républicain, de dire : « On sera si content d'avoir vu M. Jules Ferry tenir une de ses promesses qu'on payera de bon cœur, rien que pour assister une fois à ce spectacle. »

QUESTIONS BONNES A REPETER

Pourquoi le budget qui était de deux milliards six cents millions sous le gouvernement des conservateurs (1872-1876), est-il monté à trois milliards six cents millions depuis que les opportunistes sont aux affaires ?

Pourquoi le budget des opportunistes, s'élevant à trois milliards six cents millions, est-il en déficit permanent, tandis que le budget des conservateurs, qui ne dépassait pas deux milliards six cents millions, se soldait par un excédent de recettes de 200 millions par an ?

Le conflit hispano-allemand

Le bruit courait avant-hier soir, à Madrid que le navire espagnol le *Velasco* aurait rencontré une canonnière allemande dans les eaux du Pacifique, et qu'un combat dont on ne connaissait pas l'issue s'était engagé entre les deux bâtiments.

VI

LA RECONNAISSANCE D'UN GRAND CŒUR

Lucien Gervais, dont la raison froide et réfléchie n'avait pas pu un moment partager les illusions de M^{me} de Fergonne, ne s'était pas trompé sur l'issue de la démarche qu'elle allait tenter près de Saint-Just. Aussi, tout en admirant sans réserve l'héroïque résolution de la jeune femme, n'avait-il pas osé se dispenser de l'avertir loyalement des dangers multiples auxquels elle s'exposait.

— Son cœur la pousse, se disait-il, la plaignant en silence ; mais, aujourd'hui, plus que jamais, c'est la tête qui doit nous conduire : la Révolution a aboli le sentiment de tous les élans généreux.

Aucune considération n'étant parvenue à arrêter l'intrépide comtesse, le docteur, que l'expérience des choses et des hommes avait rendu quelque peu pessimiste, avait fatalement pressenti je ne sais quelle catastrophe que la démarche de Suzanne allait rendre inévitable. Seulement, pour ne pas effrayer davantage la courageuse épouse, il eut soin de n'en rien dire et attendit patiemment son retour de chez le fameux tribun.

Il était plus de onze heures lorsque M^{me} de Fergonne rentra. En la voyant se jeter, défaite et abattue, sur le premier siège qu'elle rencontra et pleurer à chaudes larmes sans proférer un mot, Gervais crut inutile de l'interroger.

Le gouvernement espagnol vient d'adresser deux notes diplomatiques au gouvernement allemand, en réponse à celles qu'il avait précédemment reçues. L'une de ces notes, qui vise celle du 31 août de Berlin, insiste sur la validité des droits de l'Espagne à la possession de l'archipel des Carolines.

L'autre note présente les excuses de l'Espagne pour les insultes faites au drapeau allemand, tant à Madrid qu'à Saragosse, à Barcelone et à Vigo.

Elle ajoute que les auteurs de ces injures seront sévèrement punis.

L'impression générale à Madrid est bien moins favorable aux idées pacifiques. L'agitation ne fait qu'augmenter.

L'OPINION A BERLIN.

On télégraphie de Berlin au *Journal des Débats* :

« L'opinion publique continue à être absolument calme. »

« Dans les cercles politiques on croit de plus en plus à une solution pacifique. On en veut trouver la preuve dans le départ de l'Empereur, qui quitte demain Berlin accompagné des princes de la maison impériale pour aller assister au mariage du prince héritier de Bade et aux grandes manœuvres. »

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 9 septembre.

Le mouvement de reprise s'accroît pour les rentes et les fonds étrangers qui avaient été influencés par les affaires d'Espagne : Le 3 0/0 remonte à 81.55, l'Amortissable à 83.10, le 4 1/2 à 109.45. Le Crédit Foncier de France est très-firme et très-demandé à 1,325.

Les obligations du Crédit foncier Communaux 1880 libérées de 135 francs et les Foncières 1885 libérées de 40 francs sont à des prix relativement bas, si on les compare aux Foncières et Communales 1879 entièrement libérées. Il y a donc grand avantage, pour la petite épargne, à prendre les obligations non libérées.

La Banque d'Escompte se tient à 452.50. La Société Générale est toujours très-firme à 455 francs.

Le Suez est en reprise à 2,035. L'Action Panama, toujours très-faible, cote 427.50. S'il est vrai que la Compagnie ait la possibilité de placer pour 200 millions d'obligations en Amérique, pourquoi ne pas essayer ? C'est le seul moyen de relever les cours des anciennes obligations qui sont à 345.75 les 5 0/0 ; 217.50 les 3 0/0 ; 282.50 pour les 4 0/0.

On demande à 311.25 les obligations des Chemins de fer Portugais. A ce prix on peut être assuré d'augmenter promptement son capital.

Les actions des Chemins de fer Français ont un marché assez animé. On cote : le Nord à 1,590, l'Orléans 1,340, l'Est 797.50, l'Ouest 865.

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

Les Manœuvres à Saumur

Ainsi que nous l'avons annoncé hier, les plateaux et les vallons qui avoisinent au sud Vernantes ont été le champ de bataille pour la journée d'hier.

Le départ des troupes a commencé à Saumur dès le matin.

A 10 heures 1/2, le gros de l'armée était rendu à la Maison-du-Doreur, à 4 kilomètres de Vernantes. Déjà on entendait au loin des détonations qui annonçaient que les avant-postes étaient aux prises.

L'artillerie s'est immédiatement portée à droite et à gauche de la route et les troupes prenaient les mêmes directions, prêtes à soutenir le choc de l'ennemi. A 11 heures, le canon tonnait de tous côtés et la fusillade était très-vive.

L'ennemi (représenté par le 1^{er} bataillon du 77^e de ligne et le 1^{er} bataillon du 135^e) s'avancait lentement. Des troupes nombreuses le prenaient par des mouvements tournants à droite et à gauche, bien dissimulés dans les ravins et les taillis.

A 1 heure 1/2, le général en chef a fait sonner le cessez le feu. Le centre des deux armées était alors aux prises à l'extrémité de l'avenue du château de Jalesnes, à 1 kilomètre de Vernantes.

De ce point le coup d'œil était véritablement imposant. Le spectateur pouvait découvrir au loin les troupes, postées aux extrémités, paraître et disparaître derrière les taillis et s'avancer en colonnes multiples pour venir fraterniser avec ses ennemis de trois heures et partager avec elles un gîte qui n'aura pu être bien confortable pour tous.

Vers 2 heures, une averse assez abondante a tombé avant que les hommes n'aient eu le temps de gagner leur cantonnement.

Au sujet des grandes manœuvres de la 18^e division, on écrit de Saumur à la *Petite France* :

« La journée de manœuvres du 8 septembre a marqué la jonction des deux brigades (35^e et 36^e) de la 18^e division d'infanterie. »

« Ces deux brigades ont été opposées l'une à l'autre, chacune d'elles figurant une division. »

« La 36^e brigade défendait les hauteurs qui commandent Saumur à l'ouest et au sud-ouest depuis les Romans jusqu'au petit dolmen. »

« Les Aubrières et le Grand-Terrefort étaient occupés par de fortes réserves. »

« La 35^e brigade, quittant ses cantonnements de Montreuil-Bellay, à 6 heures du matin, se dirigeait sur Saumur pour s'emparer des ponts de la Loire. »

« Elle passait par les Ulmes, Rou et Riou et venait prendre position devant l'ennemi, par le sud. A 10 heures 1/2, le déploiement était terminé et l'attaque générale se prononçait. »

« Après les péripéties, fort intéressantes, de l'enlèvement successif des positions occupées par la défense, l'assaillant enlevait les plateaux à 11 heures 45 et, à midi, il était maître des ponts de Saumur (sic) ; la division de défense était en retraite sur toute la ligne. »

« A 1 heure 30, presque toutes les troupes étaient cantonnées, et, dès lors, la ville de Saumur, sillonnée par les combattants du

matin, devenus les amis de la soirée, présentait le spectacle de l'animation la plus vive et la plus cordiale.

« De nombreux visiteurs et beaucoup de charmantes curieuses assistaient à cette manœuvre, qu'un temps splendide n'a cessé de favoriser. »

Voici en quels termes le correspondant saumurois du *Patriote* a parlé du concert qui nous a été donné avant-hier par l'excellente musique du 135^e, sous la direction de M. Elfrigue :

« Les morceaux exécutés ont été courtoisement remarqués. Le public a particulièrement remarqué une fantaisie très-originale : le *Savetier et le Financier*, dont le nom de l'auteur n'était pas indiqué sur le programme. Ce morceau, exécuté après un allegro militaire de Leroux, l'ouverture de *Zampa* et la *Traviata*, a été une nouveauté pour les Saumurois qui le redemandent certainement, si nous avons la bonne fortune de posséder une autre fois les aimables musiciens du 135^e. »

« La grande valse due au talent de compositeur de M. Elfrigue, *Mathilde*, a été entendue avec un nouveau plaisir et son exécution a fait dire à tous les assistants que le sympathique chef nous traitait en gourmand en nous réservant le plus agréable morceau pour la fin. »

ELECTION DES DÉPUTÉS.

Par décret, inséré à l'*Officiel*, les collèges électoraux des départements sont convoqués pour le 4 octobre prochain, à l'effet d'élire le nombre de députés fixé par le tableau annexé à la loi du 16 juin 1885.

Le scrutin ne durera qu'un jour. Il sera ouvert à huit heures du matin.

Toutefois, dans les communes où, pour faciliter aux électeurs l'exercice de leurs droits, il paraîtra utile de devancer cette heure, les préfets pourront prendre à cet effet des arrêtés spéciaux qui seront publiés et affichés, dans chaque commune intéressée, cinq jours au moins avant la réunion des collèges électoraux.

Dans tous les cas, le scrutin sera clos à six heures du soir.

Le dépouillement suivra immédiatement. Le recensement général des votes sera fait au chef-lieu du département, en séance publique. Il sera opéré par une commission composée de trois membres du conseil général désignés par le préfet.

Le second tour de scrutin, s'il est nécessaire d'y procéder, aura lieu le deuxième dimanche qui suivra le jour de la proclamation du résultat du premier scrutin.

COMPLÈT!

Aux sept candidats républicains dont les noms sont déjà connus, vient, ainsi que nous l'avons dit, de s'en adjoindre un huitième : M. Arthur Janvier de la Motte, cousin de l'ancien député de Segré.

M. Arthur Janvier de la Motte est actuellement juge au tribunal civil de Bar-sur-Aube.

Ce magistrat — né malin — dit le *Publ. Courrier*, s'est fait le raisonnement suivant : « Je suis certain de ne pas être élu, mais j'aurai, en me présentant, affirmé ma foi républicaine. Le gouvernement, pour me récompenser de ma bonne volonté, ne pourra se dispenser de me donner de l'avancement. »

« En prenant part à la lutte, je n'ai rien à perdre et tout à gagner. »

Et, sans plus de façon, le juge de Bar-sur-Aube est monté dans la patache électorale.

Et maintenant, fouette, cocher !

La *Petite France* nous avertit que les « gens de Mazé et d'ailleurs » sont absolument convaincus du succès des huit candidats républicains, que présentent, sans programme, le *Patriote*, opportuniste, et l'*Électeur*, socialiste.

La *Petite France* s'abuse évidemment sur l'influence du renom de Mazé. Parce qu'elle a entendu parler des melons et des carottes de Mazé, elle veut faire croire que les opinions et les convictions de Mazé sont supérieures à toute autre. Mais la culture électorale et la culture maraîchère sont deux arts différents. Les convictions de Mazé sont moins peut-être prisées que ses légumes.

La comtesse rompit de la sorte le silence :

— Mon Dieu ! mon Dieu ! soupira-t-elle avec l'accent d'un morne désespoir.

— Que ne m'avez-vous écouté !

— Hélas ! oui, vous ne m'avez que trop bien dit la vérité, mon ami. Saint-Just est un monstre !

Je fus une demi-heure avant d'en recevoir une réponse ; puis il me demanda le but de ma visite, énuméra en ricanant les prétendus crimes de mon mari, et finit par m'enlever tout espoir. Puis encore, changeant de tactique, il feignit tout à coup de s'intéresser à moi, me fit raconter mon histoire et m'affirma que le salut de Joseph dépendait de ma seule volonté. J'étais prête à faire tout ce que permettait l'honneur, mais le misérable...

A la rougeur subite qui couvrit le visage de M^{me} de Fergonne, au trouble qui se peignit sur ses traits et au frisson d'effroi qui parcourut tous ses membres, Lucien devina sans peine ce que signifiait la réticence de son interlocutrice ; aussi bien, il connaissait depuis longtemps la délicatesse des héros de la Convention.

— Passez, madame, fit-il avec douceur.

— En ce moment, acheva la comtesse, entra une femme qui paraissait exercer sur Saint-Just une grande autorité. Elle était belle ; mais il y avait dans son regard je ne sais quoi de dur et de cruel qui faisait mal. Dès la première parole qu'elle prononça, je jugeai ce qu'elle devait être et me

sauvai. Connaissez-vous cette personne ?

— C'est, sans doute, Henriette Lebas, la sœur du fougueux conventionnel de ce nom et la maîtresse en titre du député de l'Aisne... Oh ! ne vous récriez pas : cet implacable égorgé d'hommes a le cœur tendre !... A l'instar de son digne ami l'Incorruptible, — ainsi que se fait appeler Robespierre, — ne doit-il pas l'exemple de toutes les vertus à la République ?

(A suivre.)

Entendu au tribunal :

— Avez-vous des antécédents judiciaires ?

— Oui, mon président, j'ai été juré.

A la veille de faire un long voyage, M. X... écrit à un de ses amis qu'il avait perdu de vue depuis longtemps, pour lui demander si, en son absence, il voudrait bien se charger de ses deux enfants.

— Quel âge ont-ils ? demande l'ami par dépêche.

— Dix-huit ans à eux deux, répond M. X...

— Envoyez, je les attends.

Les deux enfants arrivent.

Ils avaient bien dix-huit ans à eux deux ; mais l'un avait dix-sept ans et demi, et l'autre était un bébé de six mois, escorté de sa nourrice !

LA CLASSE 1884.

Le ministre de la guerre vient d'arrêter la division en deux portions du contingent appelé au service en décembre prochain.

Les jeunes gens de cette classe, reconnus bons pour le service et n'ayant à faire valoir aucun motif de dispense ou d'exemption, sont au nombre de 135,779.

La première portion du contingent a été appelée à 101,722 hommes ;

La seconde portion à 34,057.

Sur la première portion devant servir en 1885, 94,422 jeunes soldats seront incorporés dans l'armée de terre ; 7,300 dans l'armée de mer. Mais, déduction faite des exemptions de famille et autres non-valeurs, on compte que le total de 101,722 inscrits dans la première portion ne donnera pas plus de 91,999 incorporations réelles, dont 83,328 pour l'armée de terre et 6,671 pour l'armée de mer.

Les ajournés des classes de 1882 et 1883, qui ont été reconnus aptes au service en 1885, sont au nombre de 15,454, dont 11,399 pour la première portion de l'armée de terre et 4,055 pour l'armée de mer.

Pour connaître la destination d'un jeune homme de la classe de 1884 appelé au service, il suffit de calculer dans le canton le nombre proportionnel des jeunes soldats que fournit le canton, par rapport au nombre total, dans la proportion de :

7,300 à 135,779, soit 5,37 pour 100, armée de mer.

94,422 à 135,779, soit 69,55 pour 100, première portion de l'armée de terre.

34,057 à 135,779, soit 25,08 pour 100, seconde portion de l'armée de terre.

Ainsi, dans un canton devant, par exemple, fournir 100 conscrits, il y en aura :

5 ou 6 pour l'armée de mer ;

69 ou 70 pour l'armée de terre, première portion ;

25 ou 26 pour l'armée de terre, seconde portion.

LA REVUE DU 14 SEPTEMBRE A TOURS.

Lundi 14 septembre, à 2 heures, le général commandant le 9^e corps passera, à Tours, la revue de toutes les troupes ayant pris part aux manœuvres.

La 17^e division, commandée par le général de Beaufort et comprenant les 68^e, 90^e, 114^e et 123^e d'infanterie, se formera sur le boulevard Heurteloup.

Le 18^e bataillon de chasseurs à pied sera placé en demi-cercle autour de la place du Palais-de-Justice.

La 18^e division (32^e, 66^e, 77^e et 135^e), sous les ordres du général Béziat, prendra sur le boulevard Béranger, en se prolongeant rue des Acacias, la même formation que la 17^e division.

Les sections d'administration (ouvriers et infirmiers) seront placés rue des Acacias, à la gauche du 135^e de ligne.

L'artillerie et la cavalerie seront au Champ-de-Mars.

Toutes les troupes auront la tenue de campagne.

Les officiers généraux en grande tenue de service.

Le général en chef arrivera par la levée du canal, suivra les boulevards Heurteloup et Béranger, la rue des Acacias, puis passera devant l'artillerie et la cavalerie au Champ-de-Mars.

Dès que le général sera en vue, les troupes présenteront les armes, les tambours batront au champ, les musiques joueront la Marseillaise.

Quand les corps auront été dépassés, ils viendront se masser dans la rue Nationale, à la droite des troupes à la hauteur de la rue de la Préfecture.

Le général en chef se placera, pour le défilé, sur la place du Palais-de-Justice, au sud du square, face à l'est.

Après le défilé, les troupes rentreront dans leurs cantonnements.

Les troupes de la garnison rentreront dans leurs casernes respectives.

Cette solennité militaire va attirer à Tours, sans nul doute, une foule considérable.

Un bien triste accident de chasse a eu lieu, samedi dernier, à Couture, commune de Vendœuvres, arrondissement de Poitiers.

M. Babin était sorti, avec un de ses voisins, M. Jaudoin Sylvain. Ils chassaient ensemble depuis deux heures dans les environs du Petit-Cloître, quand à un moment donné

ils se trouvèrent séparés par une distance de 20 mètres. Une caille était alors partie à portée de M. Jaudoin, celui-ci ajusta et tira feu.

Malheureusement, M. Babin, qui se trouvait caché par un pli de terrain, reçut une partie de la charge en pleine figure. Il est à craindre que les blessures soient graves, car plusieurs grains de plomb semblent logés dans l'œil droit.

M. le docteur Rosé, de Neuville, a été appelé.

On lit dans la Sarthe :

« Dimanche a eu lieu à Marolles-les-Braults un scrutin pour l'élection d'un conseiller d'arrondissement. En voici les résultats :

Inscrits 3,269

Votants 3,258

M. de Charencey, conservateur 1,604 Eto.

Hodebourg, adjoint au maire, républicain 879

» L'éclatant succès de M. de Charencey a d'autant plus d'importance que MM. d'Aillières et Gaston Galpin l'avaient eux-mêmes présenté aux électeurs dans la réunion qui eut lieu récemment à Marolles.

» D'autre part, M. Hédin, candidat républicain aux élections législatives, patronnait M. Hodebourg et était allé en personne dans toutes les communes pour recommander sa candidature. L'échec de M. Hodebourg atteint donc gravement M. Hédin.

» Tous les scrutins que les conservateurs ont affrontés depuis quelque temps ont été en leur faveur. Cet excellent symptôme doit donner à tous bon courage et bon espoir. »

Deux cents ouvriers ont été renvoyés des chantiers de la Compagnie générale Transatlantique de Saint-Nazaire, faute de travail.

TREMBLEMENT DE TERRE A ORLÉANS

Dimanche soir, à 7 heures 1/2, dit le *Republicain orléanais*, une secousse assez violente a été ressentie dans différents quartiers de la ville d'Orléans. A la Demi-Lune, deux consommateurs ont vu osciller très-sensiblement leur café, et l'un d'eux a eu quelque peine à reprendre son équilibre sur sa chaise. A la Manutention militaire, rue du Colombier, la secousse a été ressentie par plusieurs personnes et attribuée par eux soit à l'explosion d'une poudrière, soit à un tremblement de terre. A la poste, rue de Bourgogne, le receveur étant à table avec sa famille, a vu les verres et les bouteilles se balancer, tandis que les convives étaient vivement secoués. Rue des Albanais, une famille a de même été fort intriguée en voyant le couvert s'agiter sur la table. La secousse a été également ressentie par de nombreuses personnes rue de la Charpennerie, rue des Bouchers, à Saint-Charles, et même jusqu'au faubourg Bannier. On

croyait généralement à un tremblement de terre.

AVIS AUX CHASSEURS. — Repas chauds instantanés. — La maison Georges Douesnel, ÉPICERIE CENTRALE, à Saumur, vient de recevoir un assortiment de conserves de Civet de lièvre, — Perdrix aux choux, — Bœuf à la mode, — Tête de veau tortue, — Poule sauté aux champignons, — Saucisses fraîches, — Tripes à la mode de Caen. — A chaque boîte est adaptée une lampe garnie d'esprit de vin avec mèche, ce qui permet de chauffer en quelques minutes, d'importe où on se trouve — et sans le secours d'aucun ustensile — l'aliment qu'elle renferme.

État civil de la ville de Saumur

Du 1^{er} au 31 août 1885.

NAISSANCES.

Le 1^{er}. — Jeanne-Victorine-Adrienne Hériaux, rue de la Cocasserie ; — Georges-Louis-Théophile Compère-Desfontaines, rue de Poitiers ; — Julia Bourdin, quai de Limoges ; — Jeanne-Marie Bourdin, quai de Limoges.

Le 2. — André-Maurice Wendling, rue Saint-Lazare ; — Madeleine-Marie-Céline Foucher, rue d'Orléans.

Le 3. — Fernand-Paul-Marie Jégu, rue du Portail-Louis ; — Marguerite-Marie Jarrow, rue Nationale.

Le 4. — Maurice Guibert, rue du Temple.

Le 8. — Zoé Hubert, rue de Fenet ; — Eugène Hubert, rue de Fenet.

Le 10. — Auguste Méchin, rue de Fenet ; — Albert Auger, rue du Vieux-Pont.

Le 9. — Albert-Camille Pironneau, rue Duplessis-Mornay ; — Andrée Montagné, à l'Hospice.

Le 10. — Camille-Louis Délétang, petite rue du Roi-René.

Le 11. — Marguerite-Désirée Coudré, hameau de Beaulieu.

Le 13. — Adolphe-Henri-Eugène Castet, rue de la Visitation.

Le 14. — Léonie Guilleux, rue de l'Île-Neuve ; — Berthe-Gabrielle Dévolet, rue de la Basse-Île.

Le 15. — Camille-Marie-Élise Hy, rue du Petit-Versailles.

Le 16. — Charlotte Vigneau, rue de Fenet.

Le 18. — Maurice-Joseph Mazé, rue de la Visitation.

Le 20. — Alphonsine-Léonide Carré, rue des Capucins.

Le 21. — Louis Yvain, rue Notre-Dame ; — Estelle Cassegrain, rue Duplessis-Mornay.

Le 23. — Joseph Billy, rue de Fontevrauld.

Le 23. — Marcel-Désiré Chevalier, rue de Fenet.

Le 24. — Jeanne-Fernande Thibault, rue Saint-Nicolas.

Le 26. — Léon-Victor Hardouin, rue de la Croix-Verte ; — Louis Sorin, rue de Rouen.

Le 28. — Marie-Joséphine Pierre, rue Notre-Dame ; — Gaston Robastin, rue Saint-Nicolas.

Le 31. — Gérard Siebert, rue Saint-Nicolas ; — Lionel Ciret, place de la Bilange.

MARIAGES.

Le 3. — Paul-Auguste Lutz, maréchal-ferrant (veuf), a épousé Louise Mignon, sans profession, tous deux de Saumur ; — François Billet, propriétaire, a épousé Marie-Anne Minchan (veuve), propriétaire, tous deux de Saumur.

Le 8. — Anatole Lebois, journalier, a épousé Marie-Louise Ossant, journalière, tous deux de Saumur.

Le 10. — Anatole-Eugène Coudray, cultivateur, a épousé Désirée Barbier, sans profession, tous deux de Saumur.

Le 11. — Edouard-Auguste Ménard, garçon de café, a épousé Berthe Prevost, lingère, tous deux de Saumur.

Le 12. — Hippolyte Moriceau, cordonnier (veuf), de Doué-la-Fontaine, a épousé Marie-Augustine Cosneau, domestique, de Saumur.

Le 18. — Pierre-Vincent Borien, charron, a épousé Marie-Antoinette-Clémence Gougeon, sans profession, tous deux de Saumur.

DÉCÈS.

Le 2. — Alexandre Remy, 15 ans, à l'Hospice.

Le 7. — Louise-Augustine Hubert, 6 mois, rue de la Croix-Verte.

Le 9. — Adolphe-Félix Dalhumeau, 18 mois, rue de Fenet ; — Auguste Peltier, 15 jours, rue de l'Hôtel-Dieu.

Le 10. — Virginie Girard, sans profession, épouse Auguste Vack, quai de Limoges.

Le 12. — Jeanne-Marie Bourdin, 12 jours, rue de la Chouetterie ; — Alexis Pilot, ancien vannier, 71 ans, rue de la Tonnelie.

Le 13. — Sophie Chudeau, sans profession, 69 ans, veuve Justin Faulcon, rue Nationale.

Le 14. — Ernestine-Céline Rousseau, chapelière, 40 ans, épouse Ernest Vilhem, rue de la Reine-de-Sicile.

Le 15. — Joseph-Émile-Léon Poitou, propriétaire, 25 ans, rue de Bordeaux ; — Marie Courant, sans profession, 77 ans, veuve Jean Coulon, rue du Pressoir-Saint-Antoine ; — Julia Bourdin, 15 jours, rue de la Chouetterie.

Le 16. — Vincent Goubie, cultivateur, 71 ans, hameau du Petit-Puy.

Le 17. — Jeanne Chévrier, domestique, 55 ans, veuve Pierre Vieu, à l'Hospice.

Le 18. — Heinrich Chrétien, aubergiste, 51 ans, rue de la Visitation.

Le 20. — Auguste Méchin, 40 jours, rue de Fenet.

Le 22. — Zoé Hubert, 15 jours, rue de Fenet ; — Blanche-Henriette Verneau, 4 mois, rue du Pressoir-Saint-Antoine.

Le 23. — Eugène Hubert, 15 jours, rue de Fenet.

Le 24. — Jean-Antoine Bret, infirmier, 46 ans, rue de Nantilly.

Le 26. — Anne Nacfer, sans profession, 59 ans, veuve Alexandre Moreau, rue du Petit-Thouars ; — Marie-Gabrielle Vabois, lingère, 24 ans, à l'Hospice.

Le 27. — Andrée Montagne, 20 jours, rue de Fenet.

Le 28. — Victorien-Julien Monnier, 5 mois, rue Notre-Dame.

Le 29. — Ulysse Lhérauld, 7 mois, route neuve d'Angers.

Le 30. — Désirée Benniston, sans profession, épouse Louis-Antoine Mandin, rue de Fenet ; — Louis Garnault, meunier, 67 ans, rue des Moulins.

Les Elections Illustrées

Sous ce titre, vient de paraître une nouvelle publication dont le succès est certainement assuré. Son but est de présenter aux électeurs d'une manière absolument impartiale tous les candidats à la députation. La collection se composera d'au moins cent numéros qui contiendront chacun 14 portraits, soit 1,400 portraits, et d'une biographie de chaque candidat.

Cette collection, complétée par les professions de foi et par tous les incidents de la dernière heure qui seront des plus intéressants, sera un document d'autant plus curieux à consulter, qu'il est facile de prévoir la lutte acharnée à laquelle donneront lieu les prochaines élections.

On s'abonne, à Paris, 131, rue Montmartre. Le prix de la collection est de 20 francs.

Le ROB BOYVEAU-LAFFECTEUR

est un sirop dépuratif et reconstituant, d'un saveur agréable, d'une composition exclusivement végétale, approuvé en 1778 par l'ancienne Société royale de Médecine et par un décret de l'an XIII. — Il guérit toutes les maladies résultant des Vices du Sang : Dartres, Scrofules, Eczéma, Foriasis, Herpès, Lichen, Impétigo, Goutte, Rhumatisme. — Par ses propriétés aperitives, digestives, diurétiques et sudorifiques, il favorise le développement des fonctions de nutrition, il fortifie l'économie et provoque l'expulsion des éléments morbides, qu'ils soient virulents ou parasitaires.

Le ROB BOYVEAU-LAFFECTEUR à l'iodure de Potassium, est le médicament par excellence pour guérir les accidents syphilitiques anciens ou rebelles : Ulcères, Tumeurs, Gommès, Exostoses, ainsi que le Lymphatisme, la Scrofule et la Tuberculose.

Dans toutes les Pharmacies. — A Paris, chez J. FERRE, Pharmacien, 102, Rue Richelieu, et Successeur de BOYVEAU-LAFFECTEUR.

LES FRÈRES MAHON

médecins spéciaux, des hôpitaux de Paris

« obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. »

— Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'Hôtel d'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Saumur, à la pharmacie GABLIN. — Consultations à Paris, rue de Rivoli, 30.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M^e AUBOYER, notaire à Saumur, 23, place de la Bilange.

A CÉDER DE SUITE
FONDS DE CHAPELLERIE
Et Articles militaires

Situé à Saumur, rue d'Orléans, n° 3.

S'adresser à M. BONNEAU, syndic de faillites, rue d'Alsace, à Saumur, ou à M^e AUBOYER. (644)

A LOUER

PRÉSENTEMENT

Rue de la Petite-Bilange,

APPARTEMENT comprenant : cuisine, salle à manger, deux chambres à coucher et cabinet, cave et remise.

S'adresser rue de la Petite-Bilange, 24. (534)

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

En totalité ou par parties,

MAISON

Située rue du Port-Cigongne et rue des Capucins,

Avec vastes servitudes, cour, beau jardin bien affrui, pompe, etc.

S'adresser, pour visiter, à M^{me} veuve GOUBERT, au pavillon, rue des Capucins.

BAINS DE MER

Plage de St-Gilles-Croix-de-Vie (Vendée)

Billet d'aller et retour de 45 et 30, jours avec 40 et 40 0/0 de réduction

A LOUER

Deux Châteaux

Sur la Plage.

Pour renseignements, s'adresser au bureau du journal ou à M. BODIN-CHIVERT, à Thouars.

A LOUER DE SUITE

MAGASIN

Grand'Rue, n° 1, maison Lardé.

A VENDRE

Ou à Louer

MAISON

Rue Basse-Saint-Pierre.

S'adresser à M. GOULARD, rue Fardeau, n° 6.

A VENDRE

CHIEN EPAGNEUL

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

UNE CAVE

Propre au commerce des vins.

Située place du Presbytère, à Nantilly.

S'adresser à M. Yvon fils, rue du Chardonnet, Saumur. (645)

A VENDRE

Moteur à Gaz

Système BENIER frères.

Force deux chevaux vapeur.

S'adresser à M. MARLIAC, mécanicien, rue de la Chouetterie, Saumur, représentant de la maison Benier.

AVIS

DUPAYS - REMOND, ferblantier-lampiste, a l'honneur d'informer sa clientèle que, par suite d'agrandissements, il a transféré ses MAGASINS et ATELIERS rue du Portail-Louis, 29.

On trouvera désormais chez lui un assortiment complet de tous les Articles de ménage, lampisterie, lampes, suspensions, couverts de métal, s'aux hygiéniques, etc., etc. (642)

M. HOULARD, FILS

Propriétaire et négociant à Saumur, rue des Basses-Perrières, n° 7.

Fait savoir à sa nombreuse clientèle, que d'après la baisse qui vient de s'effectuer sur les vins, il offre de très-bons vins rouges vieux et nouveaux du pays, depuis 75 francs la barrique, et du vin blanc depuis 50 francs; par 1/2 pièce, 3 francs en plus, fût à retourner.

Envoi d'échantillons sur demande.

CIDRES

Mayenne, Bretagne et Normandie

M. ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'il reçoit des cidres de première qualité, supérieurs à tous ceux qu'il a reçu jusqu'à ce jour, qui se conserveront pendant les grandes chaleurs. Livraison par barrique et petit fût. — Vins blancs et rouges du pays. — Rue Nationale, 18.

ON DEMANDE une place de cocher ou de valet de chambre. S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE un employé et un apprenti pour MM. BRUNET et PINET, rue de la Comédie.

M^e PINAULT, notaire à Saumur, demande un clerc se destinant au notariat.

VICHY

Administration — Paris, 8, Boulevard Montmartre

PASTILLES DIGESTIVES fabriquées à Vichy avec les Sels extraits des Eaux. Elles sont prescrites contre les digestions difficiles.

SELS de VICHY pour BAINS. — Un Rouleau pour un Bain.

SUCRE D'ORGE de VICHY. — Bonbon digestif.

Pour éviter les contrefaçons, exiger sur tous les produits les marques de LA COMPAGNIE

Dépôt chez tous les marchands d'Eaux minérales, droguistes et pharmaciens.

ÉTUDE DE LA RELIGION

NOTRE SEIGNEUR JÉSUS-CHRIST

D'APRÈS LES

QUATRE ÉVANGÉLISTES

Par M. l'abbé MÉRIT

Chanoine-honoraire d'Angers, Curé de Saint-Pierre de Saumur.

En vente, à Saumur, chez P. GODET, imprimeur-libraire, place du Marché-Noir, et chez tous les libraires.

LIBRAIRIE ABEL PILON

A. LE VASSEUR, SEUR

33 - Rue de Fleurus - 33

PARIS

Fr. par mois

par mois

Envoi franco des Catalogues

LIBRAIRIE - GRAVURES - MUSIQUE

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.



Coffre-Fort Incombustible et Incrochetable

DE

B. HAFFNER AÎNÉ, DE PARIS

Fournisseur des Chemins de fer de l'État, du Ministère des Postes et Télégraphes, des principales Banques et Administrations. — Médaille à toutes les Expositions.

Coffres tout fer à doubles parois. — Matières réfractaires. — Combinaisons invisibles.

Seul dépôt à Saumur et pour le département de Maine-et-Loire :

Imprimerie PAUL GODET, Saumur, 4, place du Marché-Noir.

En dehors du dépôt, un album en chromo-lithographie est à la disposition des personnes qui voudront se rendre compte du choix, de la variété et de la beauté des Coffres de la Maison HAFFNER.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 9 SEPTEMBRE 1885.

Valeurs au comptant	Coture précé ^{te}	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Coture précé ^{te}	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Coture précé ^{te}	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Coture précé ^{te}	Dernier cours.
3 %	81 45	81 55	Est	795	796 25	OBLIGATIONS.			Gaz parisien	516	516
3 % amortissable	83 15	83 10	Paris-Lyon-Méditerranée	1245	1246 25	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	508	508	Est	373	372
3 % (nouveau)			Midi	1155	1155	— 1865, 4 %	520	521	Midi	379 50	381
4 1/2 %	104 30	105 20	Nord	1585	1590	— 1869, 3 %	466	466 25	Nord	393	391
4 1/2 % (nouveau)	109 25	109 20	Orléans	1338 75	1340	— 1871, 3 %	396	397	Orléans	382	381 75
Obligations du Trésor	507	507 30	Ouest	862 50	863 75	— 1875, 4 %	517	518 50	Ouest	379 50	380
Banque de France	4970	4980	Compagnie parisienne du Gaz	1497 50	1497 50	— 1876, 4 %	516 50	516	Paris-Lyon-Méditerranée	381 50	381
Société Générale	455	455	Canal de Suez	2030	2042 50	Bons de liquid. Ville de Paris	528 75	528 75	Paris-Bourbonnais	380	377
Comptoir d'escompte	978 75	975	C. gén. Transatlantique	475	475	Obligations communales 1879	454	452 50	Canal de Suez	587 50	582 50
Crédit Lyonnais	540	540	Russe 5 0/0 1870	94	94 75	Obligat. foncières 1879 3 %	455 50	455 50			
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1316 25	1325				Obligat. foncières 1883 3 %	361 50	362			
Crédit mobilier		225									

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

LIGNE DE L'ÉTAT

Ligne d'Orléans		SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY				MONTREUIL-BELLAY - SAUMUR				SAUMUR - BOURGUEIL				BOURGUEIL - SAUMUR			
DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.		Mixte	Omn.	Omn.	Mixte	Mixte	Omn.	Mixte	Direct	Mixte	Mixte	Mixte	Mixte	Mixte	Mixte	Mixte	
8 heures 8 minutes du matin, express-poste.																	
6 — 55 — matin (s'arrête à la Possonnière)																	
9 — 13 — matin, omnibus-mixte.																	
1 — 25 — soir,																	
4 — 32 — express.																	
7 — 35 — omnibus.																	
10 — 16 — (s'arrête à Angers).																	
DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.																	
8 heures 26 minutes du matin, direct-mixte.																	
8 — 21 — omnibus.																	
9 — 37 — express.																	
12 — 48 — soir, omnibus-mixte.																	
4 — 44 —																	
7 — 4 — omnibus (s'ar. à Tours)																	
10 — 24 — express-poste.																	
Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56; à Tours à 9 heures.																	

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur,

Certifié par l'imprimeur soussigné.